



Palézieux, le 31 mai 2007

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal 04/07 concernant une demande de crédit pour une modification et l'amélioration de l'éclairage public « En Monéaz » et à « La Sauge »






Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

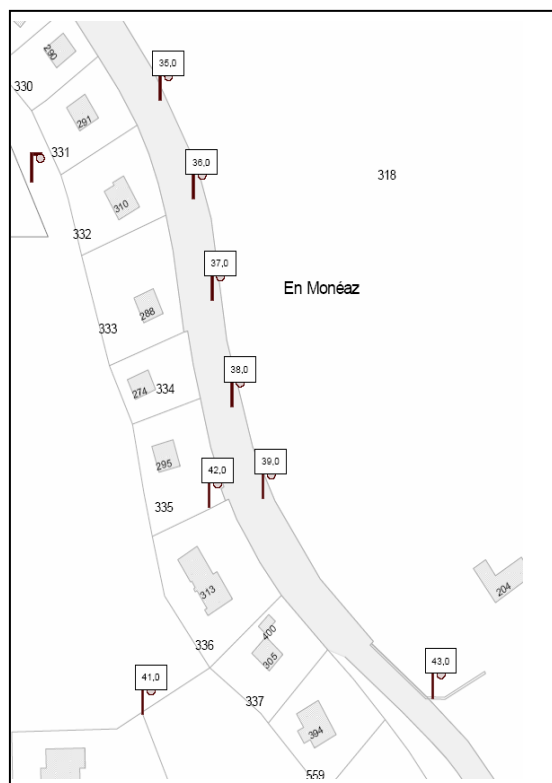
Dans le courant du printemps et dans le cadre des travaux d'aménagement d'une chambre de comptage pour le compte du SIDEHB, la Romande Energie S.A. a procédé à une modification de ses installations dans le secteur « En Monéaz » et à « La Sauge ».

Parallèlement, cette dernière nous a proposé de procéder au remplacement des luminaires sis à « la Sauge » et au droit de la ferme de M. Taverney qui étaient installés sur de vieux poteaux en bois.

Saisissant cette opportunité, la Municipalité a accepté le principe de réaliser ces travaux et, pour cette raison, les lignes qui alimentaient ces lampadaires ont été supprimées et provisoirement mis hors service.

La Municipalité a ensuite effectué une étude de l'éclairage public du secteur et vous propose de réaliser les travaux suivants :

-  Remplacement du lampadaire no 41 à « La Sauge » (anciennement en bois)
-  Remplacement du lampadaire no 43 « En Monéaz » (anciennement en bois)
-  Compléter l'éclairage public entre les lampadaires nos 43 et 39
-  Remplacement des luminaires des lampadaires nos 34 à 39
-  Suppression du lampadaire no 42





Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux



Le coût de ces travaux est estimé de la manière suivante :

Eclairage public	fr.	19'000.—
Génie civil	fr.	10'000.—
Divers et imprévus	fr.	3'000.—
Total	fr.	<u>32'000.—</u>

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer entièrement le coût de cet investissement. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 30 ans à raison de fr. 1'070.00 env. par année à partir de l'exercice 2008.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 04/07 du 31 mai 2007,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de modification et d'amélioration de l'éclairage public « En Monéaz » et à « La Sauge »
2. De lui accorder le crédit de fr. 32'000.-- à cet effet
3. De l'autoriser à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe Tailens

Jean-Daniel Graz

